

EGAMO CONVERTIBLES EURO

Cet OPCVM est géré par EGAMO - Code ISIN de la Part X : FR0013253416

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion :

Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance annualisée, nette de frais, supérieure à celle de l'indice Refinitiv Convertible Bond Eurozone Hedged (EUR), coupons réinvestis, par une gestion active sur la durée de placement recommandée de 3 ans.

Indicateur de référence :

La performance du fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice Refinitiv Convertible Bond Eurozone Hedged (EUR), indicateur de référence de l'OPCVM. Toutefois, compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du fonds, le fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance du fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur de référence précité.

Stratégie d'investissement :

La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. La stratégie d'investissement suit 2 étapes :

Une étape d'analyse fondamentale des marchés à partir de la formalisation des prévisions économiques et financières qui vise à déterminer le positionnement du fonds sur les marchés actions, taux, crédit et volatilité.

Après cette première étape, la sélection des titres en portefeuille s'opère à partir d'une analyse des caractéristiques financières de l'émetteur (sensibilité, rendement, qualité crédit) et de la valorisation du sous-jacent.

Elle est complétée par l'étude des facteurs techniques (liquidité, convexité, volatilité, prix) et des clauses juridiques spécifiques aux titres émis.

A partir de cette sélection, le gérant construit le portefeuille offrant, selon son analyse, la combinaison rendement-risque la plus performante en fonction de ses scénarios de marché.

Le fonds est investi à 60% minimum en obligations convertibles et en obligations dont les caractéristiques les exposent aux variations des actions sous-jacentes tant en titres de dette seniors que subordonnés (obligations convertibles en actions, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA, ORNANE, obligations échangeables contre des actions, OBSA, OBSAR, obligations indexées sur les variations d'indice, obligations synthétiques issues de la combinaison d'une obligation et d'une option sur action), hors obligations convertibles contingentes (dites « CoCos »), principalement libellées en euro, émises par des entités publiques ou privées. Dans ce cadre, l'investissement en titres de dette subordonnés est limité à 10% de l'actif net du fonds. Les titres de dette subordonnés présentent un risque de défaut plus important que les titres seniors, en contrepartie d'un rendement plus élevé. Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. La part des autres titres de créances (obligations, titres de créances négociables) est, ainsi, limitée à 40% de l'actif net. Les titres sélectionnés ne présentent pas de limites de notations. Ils pourront être notés ou non notés et incluent tant des titres dits « spéculatifs » que des titres « investment grade ».

Le fonds investit à 90% minimum dans des instruments de taux émis par des entités dont le siège social est situé dans l'Espace Economique Européen ou dans un pays Européen membre de l'OCDE et jusqu'à 10% en dehors de ces limites.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion, le fonds peut détenir des obligations convertibles. Le degré d'exposition actions au travers de ces instruments peut varier de 0% à 70% de l'actif net du fonds). Il peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions issues d'une conversion d'obligations convertibles (ce qui induit une exposition actions à hauteur de 10% de l'actif net du fonds). Elles sont détenues à titre temporaire et cédées en tenant compte des conditions de marché. L'exposition aux marchés actions, tous types d'actifs confondus, est limitée à 70% de l'actif net du fonds.

Le fonds peut détenir jusqu'à 10% de titres non libellés en euro et qui pourront ne pas être couverts contre le risque de change.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « -1 » et « +7 ».

Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré, français et étrangers, dans un but de couverture ou d'exposition aux risques de taux, de change, de crédit, d'actions et ce dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif de ce FCP. Le recours aux dérivés de crédit, à savoir des credit default swap (CDS) sur les indices Itraxx européens soumis à compensation, sera limité à 5% et uniquement à des fins de couverture. Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif.

Le fonds peut également recourir à des prêts de titres sur la totalité de son portefeuille (obligations convertibles, autres titres de créances, actions).

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions et/ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France, de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France. Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les critères environnementaux sociaux et de gouvernance (ESG) sont une composante de la gestion, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont par EGAMO.

Affectation des sommes distribuables : Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

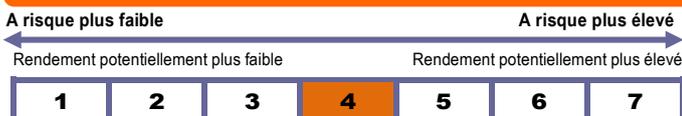
Durée de placement recommandée : trois ans minimum.

La valeur liquidative est établie chaque jour de Bourse de PARIS (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues par l'établissement en charge de cette fonction (Caceis Bank) chaque jour de valorisation, jusqu'à 13 heures (heure de Paris), avec règlement des rachats dans un délai de 2 jours maximum suivant celui de l'évaluation et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Le mécanisme de plafonnement des rachats peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant trois ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le fonds est classé dans cette catégorie en raison de son investissement sur le marché des obligations convertibles.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie de risques associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- le **risque de crédit** : risque d'une hausse des « spreads de crédit » résultant de la détérioration de la qualité de la signature ou du défaut d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative ;
- le **risque de contrepartie** : le fonds utilise des instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations, conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du fonds.

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir, auprès de la société de gestion, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année (le dernier exercice)	
Frais courants	0,39% TTC de l'actif net*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

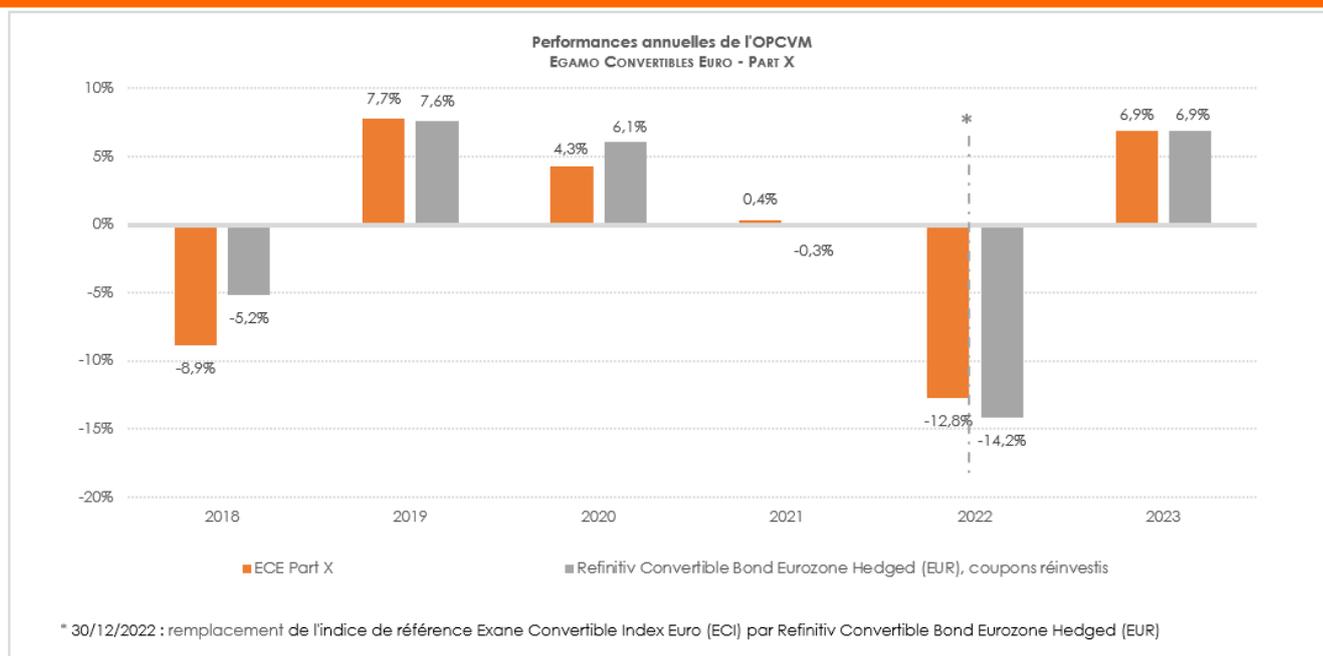
*Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30 décembre 2022 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.egamo.fr.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées. Les performances passées ont été évaluées en euro.

Date de création de l'OPCVM : 30 juin 2017.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Forme juridique : FCP. Part X, réservée aux OPC et mandats de gestion gérés par EGAMO.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : le prospectus complet de cet OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs seront adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à : EGAMO – 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

Informations pratiques sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : contact@egamo.fr

Fiscalité : le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale.

La responsabilité d'EGAMO ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

EGAMO est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09/02/2024.